

Eneco Gaz Naturel Flex

Carte tarifaire janvier 2019 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture de gaz naturel pour petites consommations professionnelles en Belgique.



Tous les prix sont hors TVA

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)		
		3,23	>	Tarif trimestriel
70,00		3,68	>	Estimation annuelle
		0,1 X TTFDAW-S31 + 0,73	>	Formule tarifaire

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL : Utilisation de réseaux de distribution

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

, g, g,								
Gestionnaire de réseau	T1 > 0 -	5.000 kWh	T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur			
Gestionnaire de reseau	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	(€ / an)			
GASELWEST VLAANDEREN	14,77	2,17	65,07	1,16	4,51			
GASELWEST WALLONIE	16,09	3,22	74,25	2,01	4,58			
IMEA	11,76	1,75	73,52	0,52	4,51			
IMEWO	15,86	2,31	88,99	0,85	4,51			
INFRAX LIMBURG	10,64	1,91	56,88	0,99	4,33			
INFRAX WEST	8,00	2,56	79,00	1,14	4,33			
INTERGEM	12,44	1,84	60,08	0,89	4,51			
IVEG	15,04	1,80	68,50	0,73	4,33			
IVEKA	12,32	1,80	66,18	0,72	4,51			
IVERLEK	14,61	2,13	72,82	0,97	4,51			
ORES BRABANT WALLON	14,41	2,97	89,35	1,47	8,79			
ORES HAINAUT	14,16	3,46	87,80	1,99	8,79			
ORES LUXEMBOURG	12,88	2,63	79,90	1,29	8,79			
ORES MOUSCRON	11,48	2,79	71,18	1,60	8,79			
ORES NAMUR	14,90	3,27	92,40	1,72	8,79			
SIBELGA	3,36	2,19	54,36	1,18	15,86			
SIBELGAS	16,52	2,47	91,63	0,97	4,51			
TECTEO (ALG)	16,32	2,75	79,32	1,50	8,68			

Eneco Gaz Naturel Flex est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation TTFDAW-S31. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. D'une part, le tarif trimestriel est calculé sur la base de la dernière valeur connue de l'index TTFDAW-S31 (3e trimestre 2018 : 24,9575 € / MWh). D'autre part, le tarif annuel est établi en calculant la valeur du paramètre d'indexation de manière prospective pour l'année à venir selon la formule décrite à l'annexe B de la charte CREG de bonnes pratiques pour les sites Internet de comparaison des prix de l'électricité et du gaz, dans sa version de base du 8 juillet 2013 (4e trimestre 2018 : 29,4641 € / MWh). Enceo est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associée à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les deminers montants connus. Voire consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Le prix indiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation annuelle de gaz naturel inférieure

Carte tarifaire version 021901 pour la Belgique. / Valable du 1er janvier 2019 au 31 janvier 2019 inclus. / BB_032_021901_FR_ENECO_GAS_FLEX

TAXES GAZ NATUREL

(fixées par les autorités publiques)

Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie)						
Redevance de raccordement 0 - 100 kWh / an	0,0075 €					
Redevance de raccordement < 1 GWh	0,0075 €cent / kWh					
Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles (C / an)						
<= 5.000 kWh	2,64					
> 5.000 kWh et <= 150.000 kWh	9,12					
Prélèvements pour le gaz naturel (Fédéral) (€cent / kWh)						
Cotisation sur l'énergie	0,09978					
Cotisation fédérale	0,05759					
FRAIS DE TRANSPORT GAZ						

FRAIS DE TRANSPORT GAZ

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Pour l'année 2018, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,151 €cent / kWh (hors TVA). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com.